

République Française  
Département B.P.

Permis  
de  
Chasse

Le dénommé Dupuy Michel bleu de la promotion 51-55 est autorisé à chasser tout gibier à poils sur tous territoires hors mes propriétés personnelles.

Toute infraction au règlement sera jugée par le Conseil Suprême des F. des P.

Fait en la cité de Beneharnum  
le X<sup>e</sup> jour du X<sup>e</sup> mois de la 1951<sup>e</sup>  
année vers. 21 heures.

Le grand-père

Jean Gougaud

A présenter à toute réquisition